

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 6 (1915)

Artikel: Canton de Lucerne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4. CORPS ENSEIGNANT DE TOUS LES DEGRÉS.

1. Règlement concernant les examens de brevet des maîtres et maîtresses primaires du canton de Berne (du 5 février 1913).

2. Décret sur les traitements des directeurs et maîtres des Ecoles normales officielles (du 26 juin 1913).

3. Règlement pour les examens de capacité des maîtres primaires en vue d'obtenir le certificat pour l'enseignement de la langue française ou de la langue allemande dans les classes primaires supérieures (du 12 août 1913).

4. Décret sur les traitements des professeurs de l'Université (du 18 novembre 1913).

III. Canton de Lucerne.

1. ECOLE PRIMAIRE.

1. Loi modifiant partiellement la loi sur l'instruction publique du 13 octobre 1910. (Voir « Corps enseignant de tous les degrés ».)

2. ETABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PROFESSIONNELLE.

1. Règlement de l'Ecole des arts industriels de Lucerne (du 4 octobre 1913).

3. CORPS ENSEIGNANT DE TOUS LES DEGRÉS.

1. Loi modifiant partiellement la loi sur l'instruction publique du 13 octobre 1910 (traitements du corps enseignant primaire et secondaire) (du 27 octobre 1913).

2. Plan d'études pour les maîtres secondaires (du 1^{er} septembre 1914).

IV. Canton d'Uri.

1. ECOLE PRIMAIRE ET COMPLÉMENTAIRE.

1. Arrêté du Conseil d'éducation interdisant la fréquentation des cinématographes (du 8 janvier 1913).

2. Ordonnance du Conseil d'éducation sur l'école complémentaire professionnelle d'Altorf (du 23 avril 1913).